

Réunion du 5 juin 2026

L'an **deux mil vingt-six**, le **5 Juin**, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Adrien CHIEZE, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22/05/2026

Présents : M. Adrien CHIEZE, M. Laurent MOULENNE, Mme Amandine BILLON-MAURIN, M. Maxime FERCOQ, Mme Marie-José DAUMARD, M. Henri GASQUET, M. Michel REVEILLER, Mme Geneviève MARTIGNAC.

Absente excusée : Mme Sylvie DAULHAC a donné procuration à Mme Marie-José DAUMARD, M. Joël RIGAUX a donné procuration à Mme Lorette ANTZENBERGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime FERCOQ a été élu secrétaire

2026-046 – Sénatoriales : Elections des délégués et des suppléants

Membres	11	Présents	09	Procurations	02	Votants	11	Abstentions	02	Exprimés	11	Pour	09	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	----	---------	----	-------------	----	----------	----	------	----	--------	---

Le conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire en l'hôtel de ville, le 5 juin 202 à 18 heures.

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 202 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur NOR : INT2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Le Maire rappelle que, pour la commune de Goules, il convient d'élire :

- **1 délégué titulaire ;**
- **3 suppléants.**

Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- M. REVEILLER Michel
- M. GASQUET Henri
- Mme ANTZENBERGER Lorette
- Mme BILLON-MAURIN Amandine

Élection du délégué titulaire

Après appel des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 11

- Nombre de votants : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 02
- Suffrages exprimés : 09

Ont obtenu :

- M. CHIEZE Adrien : 09. voix

Est proclamé élu délégué titulaire :

Élection des suppléants

Il est ensuite procédé à l'élection de trois suppléants.

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 02
- Suffrages exprimés : 11
- Nombre de conseillers présents ou représentés : 11

Ont obtenu :

- Mme DAUMARD Marie-José : 09 voix
- Mme ANTZENBERGER Lorette : 09 voix
- M.MOULENNE Laurent : 09 voix

Sont proclamés élus suppléants, dans l'ordre suivant :

1. **Mme DAUMARD Marie-José**
2. **Mme ANTZENBERGER Lorette**
3. **M. MOULENNE Laurent**

Clôture de la séance

Les résultats ont été proclamés immédiatement après le dépouillement. Le procès-verbal de l'élection a été dressé et sera transmis à la préfecture dans les conditions prévues par la réglementation.

2026-047 – Délibération : Adhésion à une mission complémentaire à la fiabilisation des droits en matière de retraite

Membres	11	Présents	09	Procurations	02	Votants	11	Abstentions	00	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	----	---------	----	-------------	----	----------	----	------	----	--------	---

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Centre de Gestion assiste régulièrement la collectivité dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers de mise à jour des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations...) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites.

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Corrèze oppose une nouvelle prestation permettant l'élargissement de ses modalités d'intervention dans le cadre des services de la plateforme de la CNRACL et ce, afin d'accompagner au mieux les collectivités et établissement de son ressort. En effet, les récentes réformes de retraite et les évolutions des outils dédiés à la gestion des dossiers en matière de retraite CNRACL de la Caisse de Dépôts et Consignations complexifient les démarches et alourdissent, par conséquent, le travail nécessaire pour une bonne gestion.

La nouvelle prestation proposée permet de déléguer cette gestion au service GRH du Centre de Gestion, sans que celui-ci ne se substitue au rôle et à la responsabilité de l'employeur public.

Pour bénéficier de cette prestation, l'employeur public doit adhérer par voie conventionnelle. Ce cadre permet ainsi de confier au Centre de Gestion la gestion d'un dossier retraite après une demande express et en contrepartie d'un montant forfaitaire par dossier fixé de la manière suivante :

Type de dossier	Coût de la prestation
Dossier de départ pour pension normale (y compris retraite progressive)	150€
Dossier de départ anticipé pour : Carrière longue Invalidité Réversion Fonctionnaire handicapé Catégorie active	200€
Dossier de départ pour liquidation de la pension complète suite à une retraite progressive	50€

La convention annexée à la présente définit le cadre et les modalités d'intervention entre la collectivité et le Centre de Gestion. Pour le bon traitement des dossiers, la collectivité s'engage notamment à remettre les justificatifs nécessaires pour la bonne exécution de cette mission.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2024-12/028 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 13 décembre 2024 portant création d'une mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite,

Considérant les enjeux d'une bonne gestion des dossiers retraite et la plus-value apportée par le bénéfice de la prestation exposée ci-dessus.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE A L'UNANIMITE :

D'adhérer à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des dossiers en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Corrèze ;

D'autoriser le Maire à signer la convention annexée avec le Centre de Gestion de la Corrèze et les éventuels avenants ;

D'autoriser le Maire à signer tout acte permettant la bonne exécution de la délibération ;

D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;

Feuillet de clôture contenant les délibérations n° 2026-046 à 2026-047 établie sur 3 pages.